

Plan de versement – *Swiss Life Premium PayoutPlan*

Vous souhaitez percevoir des versements réguliers à partir de votre fortune afin de réaliser vos objectifs et de concrétiser vos souhaits? Vous tenez à ce que votre capital soit disponible à tout moment si vous prévoyez un achat important? C'est possible avec Swiss Life Premium PayoutPlan.

Un problème, une solution

Vous souhaitez investir votre argent à long terme et profiter des opportunités de rendement du marché des capitaux? Tout en effectuant des retraits réguliers? Swiss Life Premium PayoutPlan est la solution qu'il vous faut.

Fonctionnement

Vous versez un montant unique au bénéfice de Swiss Life Premium PayoutPlan. Ce montant est investi dans deux placements, l'un orienté sur la sécurité et l'autre, sur le rendement. Il est ensuite versé selon votre choix. Vous définissez le montant, la périodicité et la durée du versement.

- **Placement orienté sur la sécurité:** ce placement est largement diversifié et axé sur la stabilité avec priorité à de faibles fluctuations. Il se compose d'un fonds stratégique Income. Les versements réguliers sont effectués à partir du placement orienté sur la sécurité.
- **Placement orienté sur le rendement:** ce placement se compose de plusieurs fonds en actions de divers prestataires, investissant dans un univers international. Son horizon de placement est long et doit permettre de réaliser un rendement supplémentaire.

Selon votre profil de risque, les stratégies de placement Balanced et Growth s'offrent à vous. La répartition en pourcentage entre le placement orienté sur la sécurité et le placement orienté sur le rendement dépend de la stratégie que vous choisissez.

Réallocations automatiques

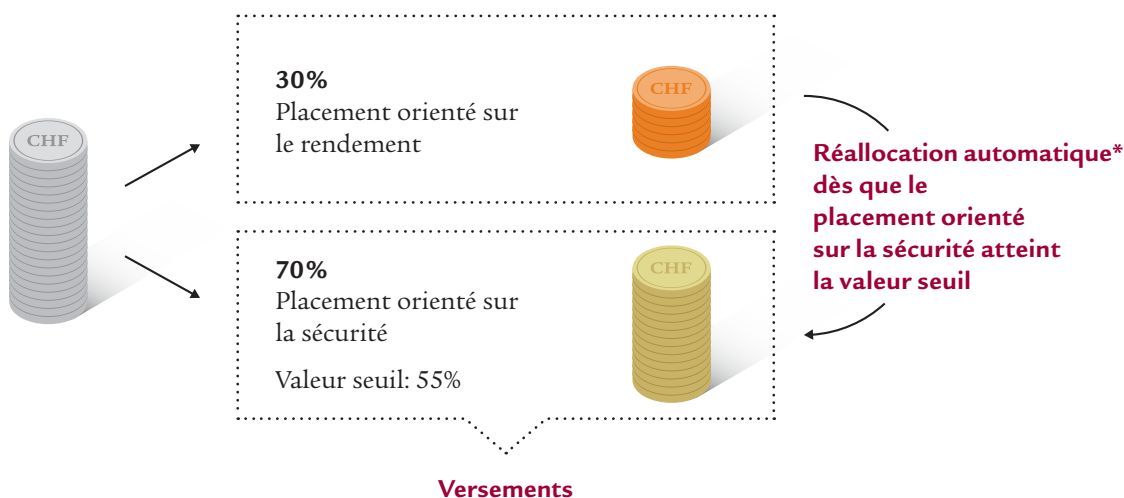
Des réallocations automatiques ont lieu entre les deux véhicules de placement.

Les versements sont effectués à partir du placement orienté sur la sécurité, car il est soumis à de moindres fluctuations et est censé financer les versements. La part de ce placement diminue donc avec le temps.

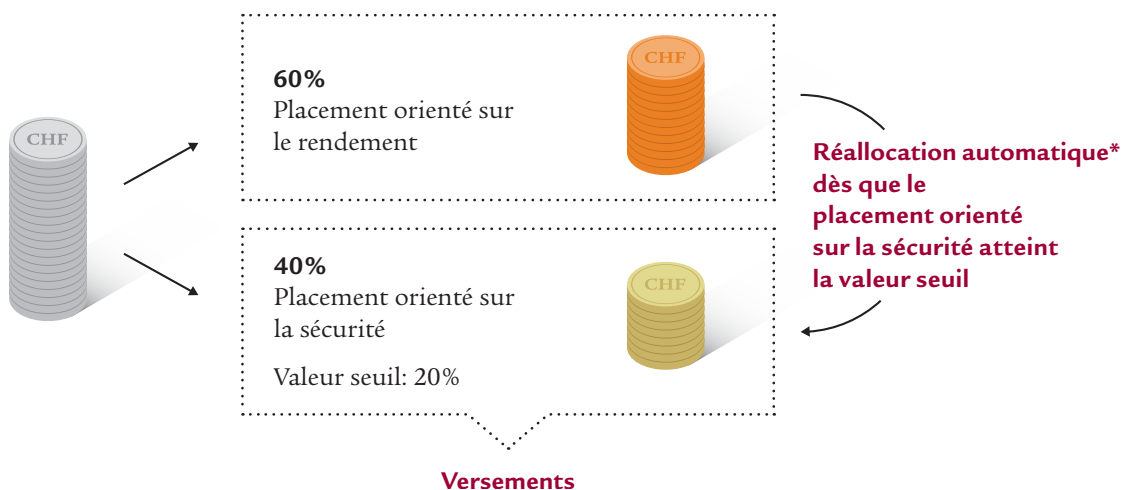
Dès que cette part passe en-dessous d'un pourcentage défini (valeur seuil), la composition du portefeuille de fonds est rétablie de façon à revenir à la répartition initiale. Une réallocation automatique intervient à cet effet depuis le placement orienté sur le rendement vers le placement orienté sur la sécurité. Cette opération permet de disposer à nouveau d'argent pour les prochains versements. Avec les capitaux restants, vous continuez de participer directement au marché des capitaux et disposez d'intéressantes opportunités de rendement.

Dès qu'il apparaît que la valeur totale du portefeuille de fonds suffira pour des versements pendant deux ans au maximum, elle fait l'objet d'une réallocation vers le placement orienté sur la sécurité. Cela permet de réduire encore les fluctuations de valeur vers la fin de la durée et d'augmenter la stabilité du placement.

Répartition initiale des placements dans la stratégie de placement Balanced



Répartition initiale des placements dans la stratégie de placement Growth



Placement orienté sur la sécurité: Swiss Life Funds (CH) – Portfolio Global Income / ISIN CH0469808114

Placement orienté sur le rendement: Pictet – Global Megatrend Selection / ISIN LU1966752302; Aberdeen Global – World Equity Fund / ISIN LU1970471519; Swiss Life Funds (LUX) Equity Global / ISIN LU1984484516

** Les versements sont effectués exclusivement à partir du placement orienté sur la sécurité. Par conséquent, sa part dans la valeur totale diminue au fil du temps. Dès que la valeur seuil définie est atteinte, une réallocation automatique est effectuée pour rétablir la répartition initiale.*

Vos avantages

- **Combinaison optimale entre stabilité et potentiel de rendement:** Votre argent est investi dans deux placements: l'un est orienté sur la sécurité et destiné à la consommation régulière, l'autre est orienté sur le rendement et doit permettre de futurs versements.
- **Excellente compétence en placement grâce au savoir-faire de longue date de Swiss Life Asset Managers:** Swiss Life Asset Managers sélectionne des placements en fonds de premier ordre, dont des fonds Swiss Life, selon des critères clairement définis, et les surveille activement.

Swiss Life Asset Managers affiche une compétence en placement avérée, depuis plus de 160 ans.

- **Disponibilité totale et permanente du capital investi:** Vous bénéficiez d'une flexibilité absolue grâce à votre possibilité de retirer le capital ou d'effectuer des apports supplémentaires à tout moment. Vous décidez également du montant, de la fréquence ou du report des versements, et ce à tout moment, en fonction de vos besoins.

Faits et chiffres

L'offre

Type de produit	Plan de versement basé sur des fonds
Clientèle éligible	Personnes souhaitant placer leur argent à long terme et pouvoir effectuer des retraits réguliers.
Monnaie de référence	CHF
Gestion de compte et dépôt	Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG
Forme d'épargne et de désépargne	Apport unique (apports supplémentaires possibles à tout moment), versements réguliers
Montant minimum de placement	100 000 francs
Fréquence de versement	mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle
Durée	Durée minimale recommandée: 15 ans
Impôts	La valeur des parts de fonds est soumise à l'impôt cantonal sur la fortune. Les revenus des fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Les gains en capital sont exonérés d'impôt.
Instruments de placement	Fonds de placement gérés activement
Stratégies de placement	Deux stratégies de placement: Balanced, Growth
Commissions et frais	Voir Fiche Commissions et frais Swiss Life Premium PayoutPlan

Les prestations

Prestations de conseil et de suivi	<ul style="list-style-type: none">• Conseil et suivi personnalisés• Détermination de votre profil de placement et de risque
Rapports	<ul style="list-style-type: none">• Accès en ligne à des informations sur vos placements et à la performance actuelle, 24h/24h.• Aperçu annuel détaillé de l'évolution de la fortune et des valeurs ainsi que du relevé fiscal

En cas de litige en lien avec cette solution de placement, vous avez la possibilité d'engager une procédure de médiation indépendante auprès de l'organe de médiation. Swiss Life est affiliée à l'association Ombudsman Finanzdienstleister (OFD), Bleicherweg 10, 8002 Zurich.

Swiss Life SA
General-Guisan-Quai 40
Case postale, 8022 Zurich
Téléphone +41 43 284 33 11
Fax +41 43 284 63 11
www.swisslife.ch

Clause juridique: Le présent document est un document marketing. Les données fournies ici sont purement informatives. Elles ne constituent aucunement une offre, une proposition, un conseil en placement ou une recommandation pour l'achat ou la vente de placements, l'exécution de transactions ou la conclusion d'autres actes juridiques. Toutes les indications de prix ainsi que la composition de la stratégie de placement sont sans engagement. Elles ne donnent aucun droit à faire valoir envers Swiss Life SA, Swiss Life Asset Management SA ou des tiers. Nous déclinons toute responsabilité s'agissant de l'exactitude des renseignements fournis. Le présent document ne constitue ni un prospectus d'émission au sens de l'art. 652a ou de l'art. 1156 du Code suisse des obligations, ni un prospectus, un prospectus simplifié, ou des Informations clés pour l'investisseur (Key Investor Information Document; KIID) au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux. La documentation pour le plan de versement est disponible gratuitement auprès de Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich. Les prospectus et les autres documents des placements collectifs de capitaux contenus dans les portefeuilles sont disponibles auprès des directions de fonds suisses respectives et, pour les fonds domiciliés à l'étranger, auprès des représentants en Suisse. Vous pouvez obtenir les coordonnées et des informations sur la direction du fonds, le représentant et le service de paiement ainsi que sur le pays d'origine du placement collectif de capitaux auprès de Swiss Life Asset Management SA, General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich. Les informations publiées s'adressent exclusivement aux personnes domiciliées en Suisse. Les personnes domiciliées aux Etats-Unis ou dans leurs territoires, les personnes de nationalité américaine ou détentrices d'une autorisation de séjour aux Etats-Unis ne sont pas autorisées à acquérir ou à se faire transmettre les prestations et placements susmentionnés, ni directement, ni indirectement. Les investissements dans des produits financiers sont liés à différents risques, dont la perte potentielle du capital investi. Le prix, la valeur et le rendement des produits financiers sont soumis à des fluctuations.